

Le collectif
“ Réformons la Justice ”
décerne le
GLAND'ARGENT 2011
à Monsieur X¹,



Exclusif : Le juge était ivre à l'audience

Publié le mardi 08 février 2011 à 18H07

Parce qu'il était imbibé d'alcool, un magistrat du tribunal de grande instance du Havre a été invité par le procureur de la République à quitter une audience de correctionnelle à laquelle il siégeait comme assesseur.

Le magistrat ivre à l'audience a été soumis à une prise sang. Elle confirmerait son état d'ébriété selon une source judiciaire.
(c) Copyright Thomson Reuters 2011 / Charles Platiau.

Il est environ 14 heures au palais de justice du Havre. L'audience du tribunal correctionnel vient tout juste d'être ouverte par son président lorsque le magistrat qui représente le parquet demande qu'elle soit immédiatement suspendue. La salle est bien remplie pour le procès des suspects d'une longue série de cambriolages. Mais une grande partie du public ne se préoccupe pas de ce qui motive le procureur et les trois juges à quitter leurs sièges pour rejoindre aussi précocement la plus discrète salle des délibérés. C'est que l'un des deux assesseurs du président, en état d'ivresse manifeste, ne peut visiblement pas exercer dignement son rôle en ce lundi 31 janvier.

Une prise de sang qui confirme l'ébriété

A l'heure de siéger, ce professionnel du droit, proche de la retraite, a mis un temps anormal, – de très longues minutes nous confient des témoins de la scène –, pour boutonner correctement sa robe. Son arrivée, ensuite, dans la salle d'audience a laissé à certains juristes et membres de l'auditoire la même impression. Celle, surprenante et fort gênante, d'un juge qui avait bien trop bu pour incarner honorablement la justice. Cela semblait en tout cas avoir crevé les yeux du parquet. Représentant les intérêts de la société et donc du justiciable, celui-ci a choisi de réagir au plus vite, quitte à plonger ses collègues et l'intéressé dans l'embarras. L'homme "trop fatigué" risquait d'attirer davantage les regards. Sans compter qu'il était censé juger, certes collégalement, de l'avenir de plusieurs personnes et familles.

L'assesseur à l'attitude suspecte, exclu de la composition du tribunal et donc de l'audience, a été remplacé au pied levé. Et le président du tribunal de grande instance (TGI) du Havre est vite allé s'enquérir, dans les couloirs du palais, des détails de l'affaire. Un médecin a été requis pour examiner le magistrat. Selon une source judiciaire, le juge a été soumis à une prise de sang qui s'est révélée positive. Le président du TGI a été contraint de signer une ordonnance de retrait, procédure d'urgence qui met temporairement à l'écart l'intéressé, lequel dirigeait régulièrement des audiences en tant que juge unique.

- 1) Anonymat garanti pour magistrats indéliçats :
“ Anonymat garanti pour magistrats pédophiles ”,
Le Canard enchaîné du 23 juillet 1997.